

COMPTE RENDU DE REUNION PPA

Date : 20.09.2016

Lieu : ILLHAEUSERN

L'objectif de la réunion est de recueillir les avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

- En introduction Monsieur DE BONN rappelle le contexte de la commune et les grandes lignes du projet de PLU.
- Le SCoT n'a pas pu être présent à cette réunion. Il sera invité dans le cadre d'une réunion spécifique.

Principales remarques formulées lors de la réunion :

Remarques émises par la DDT :

- Le PGRI s'applique sur la commune, mais le recul en arrière des digues ne sera pas appliqué de façon aussi stricte que ce que prévoit la disposition 25 du PGRI. En effet, pour une commune comme Illhaeusern, cette contrainte sera très problématique pour le développement futur du village (déjà très limité).
- D'après les calculs de la DDT, les surfaces d'extensions et les projections démographiques ne semblent pas compatibles avec le SCoT car elles s'appuient sur des données communales bien supérieures à celles de l'INSEE. Il conviendra de mieux justifier la densité et la rétention foncière appliquée à l'AFUA et de reprendre les projections démographiques en s'appuyant sur l'INSEE.
- Pour l'AFUA, le projet d'aménagement nécessite des travaux préalables sur les digues. La commune précise que ces travaux sont engagés mais que du retard a été pris en raison de la réponse tardive de la DREAL. Il est proposé de reclasser en AU le secteur de l'AFUA. Les élus ne le souhaitent pas car cette zone sera probablement en cours d'aménagement avant la fin du PLU.
- Il conviendra de compléter dans le rapport de présentation les éléments sur l'eau et l'assainissement.
- Il faudra identifier l'entreprise de tissage mentionnée sur basias comme risque potentiel de pollution. Les élus n'ont aucune connaissance de l'existence d'une telle entreprise.
- L'emplacement réservé n°1 devra être justifié.
- Dans le PADD, il conviendra de préciser le caractère intercommunal de la zone d'activité du Muehlbach.
- Un avis détaillé sera transmis ultérieurement.

Remarques émises par la Chambre d'Agriculture :

- Le diagnostic agricole devra être complété. Il est proposé de transmettre un questionnaire aux exploitants pour mieux connaître leurs besoins.

Remarques émises par les autres personnes présentes (CD68, communes voisines...) :

- Pas de remarques particulières.
- Le CD68 transmettra ultérieurement un avis écrit.